



Réunion du Comité Directeur du 10 février 2022

Membres du Comité Directeur : Pierre-Jean ALLORY, Pascal AUBRY, Briac DENIZET, Isabelle HAMELIN, Damien PERNOT, Michel PLOUZENNEC, Jérôme PRIGENT, Benoît VASSELIN.

Excusés : Vianney BINARD, Lionel CHENEAU, Oliver-James CROOK, Louise HERREMAN-BOUTOT, Laurent LECORNU, Françoise LEFEUVRE.

Ordre du jour

1. Présentation du groupe de travail « Prévention des Violences »	2
Actions en cours et à venir	2
Nommage du groupe de travail.....	2
2. Modification du Règlement Intérieur de la Ligue	3
3. Modification des statuts de la Ligue	3
Composition des listes de candidature	3
Composition des commissions et directions	4
4. Rectification du budget prévisionnel 2022	5
5. Assemblée Générale Extraordinaire	5
6. Questions diverses	6
Problèmes de fonctionnement post-pandémie	6

La réunion est ouverte à 20h45 en visioconférence.

Pascal AUBRY remercie toutes les personnes présentes et insiste sur l'importance des sujets qui seront traités lors de cette réunion, sujets sociétaux qui dépassent de loin les enjeux habituellement traités par le Comité Directeur.

1. Présentation du groupe de travail « Prévention des Violences »

Pascal AUBRY rappelle l'historique du groupe de travail : créé en février 2020 suite aux révélations des violences sexuelles dans la fédération des sports de glace, mis en sommeil pendant la pandémie et réellement activé en septembre 2021.

Actions en cours et à venir

18/09/2021 – Lancement du groupe de travail OK
07/10/2021 – Première réunion du groupe de travail Compte-rendu en ligne sur le site web de la Ligue.
10/10/2021 – Création d'un intranet d'échange sur le site web de la Ligue Intranet créé : https://echecs-bretagne.fr/intranet-prevention-violences
24/11/2021 – Planification d'une réunion avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » Réunion planifiée le 15/12/2021.
15/12/2021 – Réunion avec le Colosse Compte-rendu en ligne sur le site web de la Ligue.
10/01/2022 – Débriefing de la réunion et programmation des premières actions Compte-rendu en ligne sur le site web de la Ligue.
04/02/2022 – Demande d'un budget au Comité Directeur de la Ligue Budget prévisionnel établi et proposé au Comité Directeur pour décision le 10/02/2022.
04/02/2022 – Modification du Règlement Intérieur de la Ligue Projet de nouveau Règlement Intérieur établi le 04/02/2022 et proposé au Comité Directeur pour décision le 10/02/2022.
Mise en place d'une formation de sensibilisation (priorité haute, en cours) Date prévue avec le Colosse : 7 mai 2022 Salle en cours de réservation à Loudéac (en attente d'un courrier de la Mairie pour finaliser).
Réalisation de supports de communication adaptés (priorité moyenne) Les premières versions doivent être réalisées avant le 7 mai pour échanger avec la formateur à Loudéac.
Amélioration de la formation (priorité moyenne) Sous-actions en cours : Jade B se renseigne sur les modules BAFA déjà existants dans ce domaine et Hélène R remonte ce besoin à la Fédération (Commission Mixité).
Contact avec la Fédération (priorité basse) Action non démarrée.

Nommage du groupe de travail

Le groupe de travail a été nommé « Prévention des Violences » en rapport avec la campagne ministérielle du même nom.

La Fédération a nommé sa commission traitant des mêmes sujets « Éthique et Intégrité », à l'instar de beaucoup d'autres fédérations sportives.

Question : le nom « Prévention des Violences » doit-il être conservé ou aligné sur la politique fédérale ?

Décision : en considérant que « Éthique et Intégrité » n'est pas assez parlant, le nom « Prévention des Violences » est conservé.

2. Modification du Règlement Intérieur de la Ligue

L'objectif des modifications proposées pour le Règlement Intérieur sont :




- officialiser le groupe de travail « prévention des violences » pour donner un cadre officiel à son action (ajout de l'article 2) ;
- formaliser la composition de la Commission Régionale d'Appels (modification de l'article 1).

Décision : les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité, le Comité Directeur mandate Pascal AUBRY pour faire valider les changements par la Fédération et les porter devant l'Assemblée Générale.

3. Modification des statuts de la Ligue

Pascal AUBRY explique que les règles de représentation des sexes lors de la constitution des listes de candidature pour l'élection du Comité Directeur ne sont pas assez contraignantes, et qu'elles pourraient même mener à l'élection d'un Comité Directeur uniquement composé d'hommes (ou de femmes, beaucoup moins probablement).

L'exemple réaliste ci-dessous montre comment une élection regroupant deux listes parfaitement conformes aux statuts actuels peut mener à un Comité Directeur composé uniquement d'hommes (la répartition des sexes dans l'équipe n°2 est exactement celle de la liste élue en 2020).

- **Candidats liste n°1 : 11 H + 4 F** 
- **Candidats liste n°2 : 12 H + 3 F** 
- **Élus liste n°1 (51%) : 11 sièges** 
- **Élus liste n°2 (49%) : 4 sièges** 

Ce point avait été remonté par Anne RUHLMANN en début de mandat et repoussé en attendant le travail à venir de la Fédération sur la révision des statuts des organes déconcentrés. En l'absence de démarrage de ce groupe de travail, Pascal AUBRY propose de profiter de la nécessité de procéder à un vote en Assemblée Générale pour la modification du Règlement Intérieur en révisant les statuts par la même occasion.

L'objectif des modifications proposées est de modifier les règles de représentation des sexes dans les organes de la Ligue pour forcer une meilleure représentation des sexes :

- dans les listes de candidature à l'élection du Comité Directeur, en forçant la représentation des deux sexes sur les places éligibles ;
- dans la composition des commissions et directions de la Ligue.

Composition des listes de candidature

Pascal AUBRY indique qu'une proposition de loi (279107, dite « Loi Sport ») a été déposée le 26 janvier 2021, adoptée par l'Assemblée nationale le 19 mars 2021 puis par le Sénat le 19 janvier 2022, et est actuellement en cours d'examen par la Commission paritaire mixte ; cette loi prévoit la parité intégrale au sein des Conseils d'Administration des instances sportives, les fédérations à partir de 2024 et les ligues en 2028. Anticiper la parité pour la Ligue dès 2024 serait un signal fort pour les femmes dans notre discipline.

Les propositions suivantes sont débattues.

1. Aucun changement dans la composition des listes ;
2. 3 sièges de chaque sexe dans les 7 premières places (placement des sièges du sexe minoritaire en place éligible pour la liste obtenant le plus de suffrages) ;
3. Minimum 3 sièges (25%) pour chaque sexe, alternance des sièges jusqu'à épuisement (placement des sièges du sexe minoritaire en place éligible pour toute les listes) ;
4. Minimum 5 sièges (33%) pour chaque sexe, alternance des sièges jusqu'à épuisement (augmentation de la proportion minimale de chaque sexe) ;
5. Parité intégrale avec alternance des sièges (anticipation en 2024 de la Loi Sport applicable en 2028).

Après un débat et un vote par élimination, la quatrième proposition est retenue.

Le deuxième paragraphe de l'article 6.2 est ainsi modifié :

Chaque liste doit comporter 15 candidats éligibles, dont un nombre minimum de licencié(e)s de chaque sexe garantissant leur représentation, un médecin et un arbitre impérativement mentionnés parmi les 7 premiers, et au plus 4 suppléant(s). ~~La représentation minimale des personnes de chaque sexe au Comité Directeur est assurée conformément à l'article L. 131-8 du Code du Sport. Lorsque la proportion de licenciés d'un sexe est inférieure à 25%, 25% des sièges (trois) sont réservés à ce sexe. Lorsque cette proportion est supérieure ou égale à 25%, 40% des sièges (six) sont réservés. Cette proportion s'apprécie uniquement au dernier jour de la saison sportive précédant chaque Assemblée Générale électorale.~~ 33% des sièges (cinq) sont réservés à chaque sexe. Les candidats sont classés par alternance des sexes jusqu'à épuisement.

Note : ces dispositions, si elles sont approuvées par l'Assemblée Générale, s'appliqueront lors des prochaines élections du Comité Directeur de la Ligue (a priori en 2024).

Composition des commissions et directions

Pascal AUBRY indique que la représentation des deux sexes ne devrait pas être limitée au seul Comité Directeur de la Ligue et devrait s'appliquer à toutes ses instances décisionnelles (commissions et directions).

Les propositions suivantes sont débattues.

1. Pas de changement (aucune mention de représentation des sexes dans les statuts) ;
2. Mention incitative pour le Comité Directeur à veiller à la représentation des sexes dans tous les organes de la Ligue ;
3. Représentation minimale de 25% dans toutes les instances de la Ligue, comme actuellement pour la composition des listes de candidature à l'élection du Comité Directeur (en application de l'article L. 131-8 du Code du Sport) ;
4. Parité dans toutes les instances de la Ligue.

Après un débat et un vote par élimination, la deuxième proposition est retenue.

La mention suivante est ajoutée en introduction de l'article 9 :

Lors de l'établissement de la composition de tous les organes de la Ligue, le Comité Directeur doit porter une attention particulière à la représentation des sexes.

Damien PERNOT indique que la représentation des sexes devrait faire l'attention de la Ligue à tous les niveaux (pas seulement dans ses organes décisionnels) et que la diversité ne s'apprécie pas que sur le sexe (également sur l'âge). En particulier, les équipes d'arbitrage des compétitions jeunes devraient montrer l'exemple en affichant plus de diversité, en comptant plus de jeunes et plus de femmes.

Décision : le Comité Directeur mandate Pascal AUBRY pour faire valider les changements par la Fédération et les porter devant l'Assemblée Générale. A la demande de Michel PLOUZENNEC, la Fédération sera questionnée sur l'opportunité de remplacer « sexe » par « genre » dans les statuts et le Règlement Intérieur.

4. Rectification du budget prévisionnel 2022

Une rectification du budget prévisionnel de la Ligue est proposée pour prendre en compte les actions de la CPV :

- Organisation d'une formation aux bénévoles/professionnels par l'association « le Colosse aux pieds d'argile » ;
- Communication vers les clubs et les licenciés.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60 - Achats	40,00 €	75 - Autres produits	2 134,00 €
Matières	10,00 €	Auto-financement	1 334,00 €
Accueil formation	10,00 €	Ligue de Bretagne	1 334,00 €
Fournitures	30,00 €	Participations	800,00 €
Enveloppes : 50 clubs x 0,60€	30,00 €	Formation (30 - 9 bénévoles - 5 entraîneurs) x 30,00€	800,00 €
61 - Services extérieurs	1 774,00 €	87 - Contributions volontaires	5 680,00 €
Location	42,00 €	Dons en nature	1 280,00 €
Salle de formation (forfait)	42,00 €	Déplacements	1 280,00 €
Restauration	465,00 €	Bénévolat	4 400,00 €
Repas formation : (30 participants + 1 formateur) x 15,00€	465,00 €	Groupe de travail	1 430,00 €
Formation	1 267,00 €	Participants formation	2 970,00 €
Le Colosse (forfait 1200,00€ + déplacement 67,00€)	1 267,00 €	Total général	7 814,00 €
62 - Autres services	320,00 €		
Impression	100,00 €		
Affiches : 200 x 0,50€	100,00 €		
Adhésion	120,00 €		
Le Colosse	120,00 €		
Communication	100,00 €		
Envois postaux : 50 clubs x 2,00€	100,00 €		
86 - Emploi des contributions	5 680,00 €		
Mise à disposition gratuite de biens	1 280,00 €		
Déplacements (20 voitures x 200km x 0,32€/km)	1 280,00 €		
Personnel bénévole	4 400,00 €		
Groupe de travail (130h x 11,00€/h)	1 430,00 €		
Participants formation (270h x 11,00€/h)	2 970,00 €		
Total général	7 814,00 €		

Décision : la rectification du budget prévisionnel est adoptée à l'unanimité, le Comité Directeur mandate Pascal AUBRY pour mettre en place les demandes de subventions adaptées.

5. Assemblée Générale Extraordinaire

Pascal AUBRY présente deux possibilités pour l'approbation des modifications du Règlement Intérieur et des statuts :

- convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire dédiée, en ligne ;
- Attendre l'Assemblée Générale de rentrée y ajouter une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il indique qu'il souhaite que la Commission de Prévention des Violences soit mise en place le plus rapidement possible, pour lui donner la légitimité dans les actions à venir et parce que son officialisation par une Assemblée Générale fait partie du plan de communication vers les responsables des clubs.

Damien PERNOT ajoute qu'il n'est pas souhaitable d'ajouter l'approbations des modifications de nos textes à une Assemblée Générale de rentrée déjà traditionnellement chargée.

Décision : à l'unanimité, le Comité Directeur décide d'une Assemblée Générale extraordinaire dédiée, la date du mardi 8 mars 2022 (à 20h30) est retenue et sera inscrite au calendrier.

6. Questions diverses

Problèmes de fonctionnement post-pandémie

Jérôme PRIGENT évoque le manque de relais des Comités Départementaux auquel il est actuellement confronté dans le secteur des jeunes, ce qui rend les actions de la Ligue plus lourdes à mettre en place.

Pascal AUBRY confirme ce manque de relais également dans le secteur des scolaires, ainsi que dans le fonctionnement général de la Ligue. A titre d'exemple, deux départements n'ont toujours pas répondu à la demande concernant leurs documents statutaires (le reversement FFE est gelé pour ces deux départements).

Il indique que le dynamisme des Comités Départementaux a beaucoup diminué pendant la pandémie, notamment par la vacance de certaines responsabilités départementales. Une réunion sera proposée avant la fin de la saison aux responsables des Comités Départementaux pour faire avec eux un point sur leur activité et envisager différemment la rentrée si nécessaire.

La séance est levée à 23h15.